

DP – CE – DS – CHSCT : Rôles comparés et moyens d'action

PROGRAMME DE FORMATION

Introduction

Historique des institutions représentatives du personnel et sens de la mission de chaque institution représentative du personnel : DP, CE, DS, CHSCT

Rôles et moyens du délégué du personnel

- Garant du droit
- Porteur des réclamations individuelles et collectives
- Le mode de fonctionnement des DP (, réunions mensuelles avec l'employeur, registre, panneaux d'affichages, etc.)

Rôles et fonctionnement du Comité d'Entreprise

- Les activités sociales et culturelles
- Les comités d'établissements et le comité central d'entreprise
- Les deux budgets du CE
- Le mode de fonctionnement du CE

Rôle et fonctionnement du CHSCT : une instance qui accroît son importance

- La prévention des risques graves, des accidents, des maladies professionnelles
- L'analyse des conditions de travail
- Le mode de fonctionnement du CHSCT

Le rôle des délégués et des représentants syndicaux

- Le délégué syndical d'une organisation syndicale représentative
- Le représentant syndical au CE
- Le représentant de la section syndicale d'une organisation syndicale non représentative
- La négociation, les conditions de la signature des accords d'entreprise

Les moyens d'action des représentants du personnel

- Les moyens d'information
- La liberté de déplacement des représentants du personnel
- Les heures de délégation
- Les locaux, l'affichage et les tracts
- Les congés de formation des représentants du personnel : congé de formation économique du CE et congé de formation économique sociale et syndicale

Les experts du :

- CE
- CHSCT

Les droits d'alerte du :

- Délégué du personnel
- Comité d'entreprise
- CHSCT

La protection des représentants du personnel et de leur mandat

- Protection de la mission : délit d'entrave
- Protection de l'emploi : principe de non discrimination

OBJECTIFS

- Connaître les raisons d'être des délégués du personnel (DP), du comité d'entreprise (CE), du CHSCT, des délégués syndicaux (DS)
- Maîtriser le fonctionnement des chaque IRP
- Distinguer les droits de chaque élu (crédit d'heures de délégation, droit de déplacement, ...)

Public

- Managers
- Membres de la fonction RH

Les + de la formation

- Utilisation de cas d'entreprise pour approfondir les connaissances.
- L'expérience des formateurs permet d'apporter, en fonction des situations exposées par les participants, des réponses précises et des conseils basés sur l'expertise de praticiens.



4 jours (28 heures)



Intra : devis sur demande



Référence de la formation : RS10